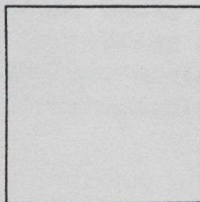


Page 4:

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____
7. _____
8. _____

Catégorie 1

Catégorie 2



Signature de l'opérateur

Page 5:

AVIS IMPORTANT AU DETENTEUR

- 1) Le permis international de radioamateur (PIRA) exige votre signature sur la ligne au-dessous de votre photographie.
- 2) Votre licence valide de radioamateur délivrée par votre administration doit accompagner en tout temps le PIRA.
- 3) Sauf dispositions contraires des règlements du pays visité, l'identification de la station sera (préfixe du pays visité ou d'une région de celui-ci) le mot "barre oblique" ou */* suivi de l'indicatif d'appel de la licence accompagnant le PIRA.
- 4) Le PIRA sera valable pour un an à compter de la date de délivrance de ce permis, ou à l'expiration de la licence nationale, si celle-ci a lieu plus tôt.
- 5) Un pays visité peut refuser d'honorer, suspendre ou annuler l'utilisation d'un PIRA.
- 6) Certains pays peuvent exiger que vous les avisiez à l'avance de la date, du lieu et de la durée de votre séjour.